

Le Grillon

MESSAGE DE M. PIERRE-ANDRE BURNIER, SYNDIC

Cette dernière saison d'hiver 2017-18 aura été mémorable pour les tâchis. Mémorable en raison d'un enneigement abondant et exceptionnel par rapport aux saisons de la dernière décennie.



Mémorable aussi grâce au grand succès enregistré par la nouvelle attraction locale du tapis-neige de Fricence et les divers loisirs d'hiver qui peuvent être pratiqués sur ce site. Le cap des 100'000 montées a été atteint avant la fin de saison, preuve d'un beau succès populaire.

C'est ainsi que l'on peut tirer le bilan enthousiasmant d'affirmer que Gryon est une commune qui bouge, qui va de l'avant, contre vents et marées.

Beaucoup de jeunes familles s'y installent et le village revit des rires et jeux des enfants. Le Gryon-Parc et ses nombreuses activités enregistrent aussi une affluence constante et réjouissante.

Pour faire face à ce développement bienvenu, nous devons veiller à maintenir ou améliorer constamment nos infrastructures, ce qui grève inévitablement les finances communales et induit de devoir étoffer les effectifs en personnel communal.

Tenir le gouvernail d'une aussi belle commune est un défi constant mais ô combien stimulant pour la Municipalité.

Belle saison d'été à toutes et tous !

NOUVEAU REGLEMENT GENERAL DE POLICE

L'ancien Règlement général de police datant de 1980, la Municipalité a fait valider par le Conseil communal et le Canton un nouveau règlement, plus détaillé et adapté aux évolutions de la société.

Le texte complet de ce Règlement est disponible sur le site communal www.gryon.ch. Les chapitres principaux abordés sont

Contraventions : suite à une modification de la Loi cantonale sur les contraventions, le personnel communal peut intervenir sans la présence des organes de police et infliger des amendes pour une liste précise de contraventions, notamment cracher ou uriner sur la voie publique, y abandonner des déchets, laisser des excréments d'animaux ou encore apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet.

Usage du domaine public : les cas d'usage accru ou de concessions sont mieux expliqués que dans l'ancien règlement, permettant notamment aussi de percevoir des émoluments.

Sommaire

- 1-2** Message du Syndic, Règlement de police, naturalisations
- 3-4** Travaux public, horaires Maison de Commune, potentiel solaire, le BRIO
- 5-6** Valtex, APR2, en bref
L'Arbre à musique
- 7-8** Nouvelles du tourisme et agenda

Manifestations : le chapitre a été développé au niveau des notions de sécurité et de la responsabilité des organisateurs.

Circulation sur le domaine public : une clause sur la circulation hivernale a été introduite (art. 36) rappelant que certaines routes sont fermées et non-déneigées en hiver. La mention précisant que les véhicules ne doivent pas stationner plus de 7 jours consécutifs sur les places de parc ou les voies publiques a été maintenue.

En période hivernale, des voitures ventouses demeurent parfois stationnées plusieurs jours à des endroits gênant le déneigement. Il est souvent impossible d'identifier les propriétaires lorsqu'il s'agit de plaques étrangères. Ayant acquis un système d'immobilisation par sabot, nous avons dès lors introduit un article spécifique sur l'enlèvement et l'immobilisation des véhicules (art. 43).



Ordre et tranquillité publics : la police du bruit a fait l'objet d'une réflexion approfondie par rapport aux plaintes enregistrées au sujet des nuisances sonores dues aux tondeuses et autres engins.

Nous avons souhaité introduire une différenciation entre le bruit « en général » et le travail bruyant. Nous pensons important de distinguer le bruit communautaire pouvant être fait par un instrument de musique ou encore une réunion familiale en terrasse, éléments qui doivent pouvoir se poursuivre en soirée et durant la pause de midi, du bruit induit par des engins de travail tels que tondeuses ou tronçonneuses.

Le bruit « en général » est interdit entre 22h00 et 06h00.

Par contre, les activités liées à l'usage d'appareils bruyants sont interdites avant 7h00 et après 21h00, entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi avant 9h00 et après 17h00. (art. 69). Des circonstances exceptionnelles demeurent admises, comme certains travaux d'agriculture ou le déneigement matinal avec une fraiseuse s'il s'agit de pouvoir accéder au réseau routier pour

partir travailler. Dans tous les cas, un peu de bon sens et de respect d'autrui demeurent nécessaires.



Police des animaux : le texte de base a été repris tel quel pour les animaux dangereux ou errants. Une réserve a été ajoutée qui fait que le port de cloches par le bétail lorsqu'il pâture, n'est pas visé par les dispositions de troubles de la tranquillité publique (art. 92)

Police du feu : les principes de la législation cantonale et du règlement communal sur les déchets sont repris tels quels à savoir qu'il reste possible d'incinérer de petites quantités de déchets végétaux détenues par les particuliers, sur les lieux de production, pour autant que la fumée n'incommode pas le voisinage. Les paysagistes et professionnels ne sont pas autorisés à de telles incinérations de déchets.

Propriété foncière et rurale : un article a été ajouté (158) concernant l'entretien général des terrains (fauchages) afin de pouvoir intervenir en cas de non-respect, ceci notamment afin d'éviter la prolifération des plantes nuisibles.

Rappel des numéros d'urgence :

117	police-secours
118	service du feu
144	urgences médicales
0848 133 133	garde médicale
077 477 00 00	permanence communale.

PROCEDURE DE NATURALISATION SUISSE

La nouvelle Loi fédérale sur la Nationalité est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. En cascade, l'Etat de Vaud a promulgué sa Loi sur le droit de cité vaudois et son règlement d'application.

Ces nouveaux textes législatifs modifient non seulement les conditions d'acquisition de la nationalité suisse mais aussi les procédures.

Conditions : il faut avoir séjourné 10 ans en Suisse dont deux sur le canton de Vaud précédemment à la demande, être titulaire d'un permis C, prouver le paiement de ses impôts, ne pas avoir de poursuites ou d'actes de défaut de biens récents, ne pas être inscrit au casier judiciaire et n'avoir pas touché d'aide sociale dans les 3 ans précédant la requête. Dans les nouveautés, il faut aussi prouver sa capacité à parler et écrire le français (certificats A2 écrit et B1 oral).

Procédure : la procédure est initiée non plus à la commune mais directement sur le site cantonal www.vd.ch/naturalisation en téléchargeant et remplissant le formulaire adéquat.

Le dossier, accompagné des justificatifs, doit être envoyé au service cantonal qui examine si les conditions sont toutes remplies.

Le dossier est ensuite transmis à la commune de domicile qui doit examiner le degré d'intégration du candidat et sa familiarisation avec les modes de vie en Suisse, notamment en lui faisant passer le test des connaissances élémentaires.

Ce test porte sur des connaissances générales de la Suisse et du canton et les questions/réponses sont consultables préalablement sur le site cantonal. Les communes ont dû établir un test de connaissances locales de 32 questions que l'on peut aussi préparer à l'avance en visitant le site communal www.gryon.ch

La commune octroie ensuite la bourgeoisie si toutes les conditions sont remplies et retourne le dossier au canton pour l'octroi du droit de cité vaudois. La Confédération se détermine en dernier lieu et l'acquisition de la nationalité est validée par l'assermentation devant le Conseil d'Etat vaudois.

Nous vous invitons à visiter le site internet cantonal qui contient tous les renseignements utiles sur ces changements législatifs.

Retrouvez le Grillon en ligne, et plein d'autres informations sous www.gryon.ch

TRAVAUX PUBLICS ET PERTURBATIONS ROUTIERES

Divers chantiers ont débuté sur les axes routiers et occasionneront des perturbations sur le trafic routier pour lesquelles nous vous remercions de votre compréhension.

- ⇒ L'aménagement d'un trottoir franchissable à la route des Renards se fera sur deux saisons estivales et une déviation est en place par le chemin de Plan Paquier. Comme vous avez pu le constater, la déchetterie a été déplacée à la route de Solalex, au parking des Châbles.
- ⇒ A la route des Frasses, divers travaux d'assainissement des collecteurs sont prévus et pourront perturber le trafic. En aval du virage des Frassettes et en continuité aux travaux de 2016, une canalisation sera posée en bordure de chaussée et des feux routiers devront être posés durant une certaine période.
- ⇒ Un nouvel enrobé sera posé dans la descente raide de Rabou, en-dessous des tennis, avec fermeture sur 1 à 2 jours en juillet (des affichages préalables seront posés).
- ⇒ Le parking des Ernets, au départ de la route de la Porreyre, va être réaménagé et agrandi.
- ⇒ En automne, soit après l'achèvement des travaux de Fricence, le secteur inférieur de la route de l'Alpe des Chaux sera goudronné, avec une déviation temporaire par le chemin de la Combe du Scex.
- ⇒ Sur la route des Pars et en raison du chantier privé de la société Alpaka, les croisements sont rendus plus difficiles et il se peut que des feux routiers soient posés durant certaines phases des travaux.

HORAIRES DE LA MAISON DE COMMUNE

L'augmentation constante des tâches, la complexification des procédures et la nécessité d'être souvent sur le terrain pour les collaborateurs du service technique font qu'il devient difficile d'assurer un service optimal à la population durant les heures

d'ouverture du guichet communal, avec le nombre d'employés fixes du bureau.

Nous avons dès lors décidé de modifier les horaires d'ouverture au public en nous ajustant à ceux d'autres administrations, cantonale ou communales. Une ouverture matinale et une permanence en soirée seront assurées le lundi pour les personnes ayant des horaires de travail contraignants.

A partir du 1^{er} août 2018, les horaires des guichets de l'administration communale seront les suivants :

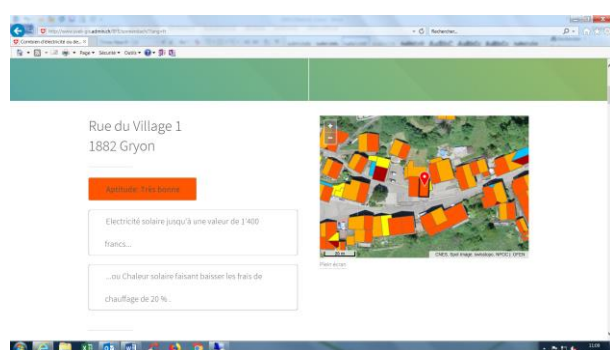
Lundi	07h00-12h00 et 14h00-18h00
Mardi	09h00-12h00 et fermé
Mercredi	09h00-12h00 et 14h00-16h00
Jeudi	09h00-12h00 et 14h00-16h00
Vendredi	09h00-12h00 et fermé

POTENTIEL SOLAIRE

L'office fédéral de l'énergie et celui de la topographie ont mis en ligne une nouvelle application interactive qui calcule le potentiel de toutes les toitures de la Suisse en matière de production d'électricité et de chaleur solaires.

Produire de l'électricité et de la chaleur sur le toit de sa propre maison devient chaque jour plus intéressant grâce à la baisse des prix des installations solaires et aux technologies de stockage les plus récentes.

Si vous souhaitez connaître le potentiel productif de votre toiture, allez sur le site www.toitsolaire.ch Il suffit d'indiquer votre adresse et de prendre connaissance du résultat.



LE BRIO

Le Bureau Régional d'Information et d'Orientation vous accompagne afin que vous puissiez bénéficier des prestations médico-sociales les plus adaptées à vos besoins.

L'équipe du BRIO, composée d'infirmières et d'infirmiers de liaison et de coordination, ainsi que d'assistants sociaux, est à votre service pour

- ⇒ Informer sur les prestations offertes par les institutions sanitaires et médico-sociales de la région,
- ⇒ Conseiller et soutenir la population et les professionnels dans les décisions d'orientation,
- ⇒ Orienter les personnes en perte d'autonomie vers les services adaptés à leurs besoins,
- ⇒ Centraliser les disponibilités d'hébergement et traiter les demandes,
- ⇒ Accompagner les personnes dans les démarches socio-administratives en lien avec un hébergement.

Le BRIO répond à vos appels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au tél. 021 973.16.21 ou par messagerie à brio@rshl.ch

BRIO – rue de Fribourg 40 – 1800 Vevey.

VALTEX, UNE NOUVELLE VIE POUR VOS HABITS

La déchetterie communale, l'entreprise sociale Valtex a été invitée à déposer un container de récolte textile (habits, draps, rideaux...) de chaussures, de jouets, bien reconnaissable à sa couleur vert pomme.

Les textiles récoltés qui n'ont plus grâce à vos yeux peuvent encore intéresser quelqu'un et c'est à travers notre filière de recyclage que nous pouvons générer et financer différents types de métiers qui permettent de créer des activités de

formation, de requalification et d'insertion professionnelles pour des personnes exclues du premier marché de l'emploi.

Vous l'aurez compris, l'entreprise sociale Valtex poursuit une activité à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique par le Service de l'Action sociale et l'Office cantonal du Travail du Valais.



Valtex est active dans le Valais romand et l'Est vaudois. Elle se pose en alternative à une demande d'aide sociale et défend un modèle d'intégration par l'économie. L'autonomie financière, le développement des compétences spécifiques et la reprise d'un rythme de travail soutenu sont les axes principaux travaillés.

En 2017, 1227 tonnes ont été récoltées et ont permis de salarier 17 personnes à temps plein, 39 personnes en gain intermédiaire et location de service pour des contrats à durée limitée et 11 étudiants pour des stages.

Une partie de ces textiles triés, lavés, repassés, reprisés, sont revendus à des prix très faibles pour des personnes à faible revenu ou pour des clients qui apprécient de venir chiner dans nos trois boutiques Créature de Sion, Martigny et Monthey.

La Municipalité vous invite donc à privilégier les containers Valtex dans le but de faire bénéficier les personnes fragilisées de votre région et de soutenir l'entreprise sociale Valtex Multiservice.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE RESIDENCES SECONDAIRES

L

'APR2 est l'association des propriétaires de résidences secondaires de Villars et Gryon.

Elle est le trait-d'union entre les propriétaires et favorise les interactions, les échanges d'idées et la convivialité.

Elle regroupe env. 600 familles, soit à peu près 2000 personnes sur le plateau Villars-Gryon.

Elle défend les intérêts des propriétaires auprès des différentes instances qui gèrent le tourisme et organise chaque année une assemblée générale où chacun peut s'exprimer.

Elle met sur pied aussi diverses animations comme une sortie d'été, une soirée de fin d'année, des tournois de tennis, de golf, un concours de ski et une sortie en raquettes. Les membres profitent des avantages de la carte « Villars-Gryon prestige », qui donne droit à des réductions ou bons dans de nombreuses infrastructures ou commerces.

Elle tient ses membres au courant de la vie de la station et son comité rencontre régulièrement différents responsables locaux, politiques et touristiques.

La cotisation annuelle est de fr. 50.-, avantageusement compensée par les offres de la carte « Villars-Gryon prestige ».

En cas d'intérêt, le site www.apr2.ch vous apportera toutes les indications nécessaires.

EN BREF

⇒ La traditionnelle **journée des vernes** aura lieu le **12 août** à Taveyanne. Bienvenue et merci aux fidèles bénévoles qui participent chaque année à cette journée sympathique.

⇒ **L'agence d'assurances sociales**, jusque-là située à Ollon pour les habitants de Gryon a été transférée à Bex. L'accès par les transports publics est ainsi plus aisé. Les coordonnées de

cette agence sont Av. de la Gare 14, 1880 Bex, tél. 024 557 27 40 ou ass.bex@vd.ch Pour rappel, cette agence s'occupe notamment des demandes de rentes AVS ou AI, des prestations complémentaires, des subsides aux assurances maladies, affiliations des employeurs ou indépendants, etc...

- ⇒ **Changement de gérant au Restaurant des Chaux.** Mme Fabienne Buchs et M. Philippe Chambaz sont les nouveaux tenanciers de ce restaurant communal. Nous leur souhaitons plein succès et vous encourageons à (re)découvrir cette magnifique terrasse estivale.
- ⇒ **Les forêts communales** ont reçu un nouveau label de certification FSC pour les années 2018 à 2023.

L'ABRE A MUSIQUE A 10 ANS D'EXISTENCE



L'automne prochain, l'Arbre à musique fêtera ses 10 ans. Depuis 2008, l'Association a été le théâtre

de beaucoup de changements et s'est adaptée au fil des ans aux besoins des familles de la région. Voici une chronologie non exhaustive des mouvements qu'elle a connus :

- 2008 : Ouverture du jardin d'enfants L'Arbre à musique 3 jours par semaine pour les enfants de 2 à 6 ans
- 2009 : Ouverture de la cantine scolaire « Ratatouille »
- 2010 : Elargissement des horaires et ouverture sur toute la semaine
- 2014 : Création de l'Unité d'Accueil pour Ecoliers : Le Baobab
- 2016 : Création de places d'accueil pour les bébés dès 4 mois.

Actuellement, 68 enfants de 4 mois à 10 ans sont accueillis à la journée dans les 2 structures et l'Association emploie 11 salariés.

Yourte des enfants, jardin potager, canapé forestier, sorties journalières, atelier recyclage ... Les activités dont bénéficient les enfants sont toujours guidées par les notions de « vivre ensemble », de respect et de sensibilisation à la nature qui font le socle de notre projet pédagogique.



L'Association tient à remercier la Commune pour son soutien ainsi que tous les parents pour leur confiance durant toutes ces années. Afin de fêter dignement ce joyeux anniversaire, toutes les familles fréquentant (ou ayant fréquenté) la crèche ou l'UAPE, ainsi que les habitants du village seront conviés à des festivités dans le courant du mois d'octobre (Programme et affiches à venir...).

Nouvelles du tourisme local



THE SHOW MUST GO ON – Concert-hommage au groupe Queen

Samedi 7 juillet à 17h30, aura lieu un événement musical sur la place Barboleuse, avec la venue d'un célèbre tribute band qui interprétera son spectacle, « The Show Must Go On » en hommage à Freddy Mercury et au groupe Queen. Entrée libre, bar et grillades.

Rencontres Folkloriques de Gryon, les 13-14 et 15 juillet au cœur du village

Après le succès de la première édition des Rencontres Folkloriques de Gryon, rendez-vous pour une seconde édition qualitative et festive.

Un programme de célébrités, avec Chälly Bueb le vendredi soir, le célèbre joueur de hackbrett Nicolas Senn et le Yodelklub Männertreu le samedi, sans oublier les Frères Tuaz et leur folklore festif savoyard, ou encore le trio Alpenblüemli. Dimanche, la fanfare de Gryon précèdera la célèbre accordéoniste Sandrine Lion qui se produira en trio. Le leader de formation régionale L'Echo du Chablais, Maurice Defago, passera le flambeau en cette occasion à son successeur Roby André, qui se produira avec le nouveau groupe nommé « Les Tsapons ».

Bars et restauration sur place, animés par les commerçants du village, entrée libre.

Infos et programmes disponibles sur www.gryon.ch et Facebook / Gryon Tourisme

RECREA...GRYON les 20-21 et 22 juillet 2018

La grande classique pour toute la famille à Barboleuse, avec, unique en Suisse, manèges, attractions et concerts gratuits !



Au programme cette année, des auto-tamponneuses et le grand manège TAGADA et plein de nouveaux châteaux gonflables... Toutes les attractions et manèges sont gratuits !

Sans oublier les attractions du Gryon Parc, le Sky dive et un manège pour les tous petits, le ROTONDO.

Un Programme musical exceptionnel tout au long du weekend :

Vendredi soir, concert TRIBUTE TO JOHNNY HALLIDAY, avec J & CO

Samedi soir, SOIREE BLUES-ROCK avec SMILE, qui animeront la soirée avec de belles reprises des années 70 à 90, ainsi qu'avec leurs compositions

Infos et programmes disponibles sur : Facebook/Récréa Gryon et www.gryon.ch

MXT TRAIL – Montreux trail festival

Cette année, Gryon sera largement fréquentée par l'élite de la course à pied, dans le cadre du Montreux Trail Festival.

Durant la nuit du 27 au 28 juillet, et jusqu'en fin de matinée, passage des concurrents de la course extrême de 160 km (plus de 12'000m de dénivelé) au village (devant la Maison du Terroir) et à Barboleuse.

Samedi 28, marché artisanal sur la place Barboleuse avec buvette et départ de la course Gryon – Montreux, de 60km. Concert Champêtre toute la matinée.

Infos à découvrir prochainement sur : www.gryon.ch ou Facebook / Gryon Tourisme

Fête de la Désalpe de Gryon

Le 15 septembre, aura lieu la traditionnelle fête de la désalpe de Gryon, sur la place Barboleuse.

Au programme de la matinée, passage des troupeaux des alpages de Taveyanne et des Chaux, défilé de St-Bernard, danseurs folkloriques, et autres animaux.

Côté festif et épicurien, un marché artisanal aura lieu le matin, avec démonstration fabrication de fromage par l'AOC Etivaz, alors que de nombreuses productions folkloriques seront proposées : Sonneurs de cloches - danseurs – cors des alpes – lanceur de drapeaux ou encore yodel. Dès midi, concert champêtre avec le quatuor « Les Tsapons ».

Bar, raclette et grillades sur place. Cantine abritée en cas de mauvaise météo.

Infos et programmes disponibles sur www.gryon.ch et Facebook / Gryon Tourisme

Des nouvelles de Fricence...

Après l'inauguration cet hiver du nouveau tapis roulant de Fricence, avec ses 6 pistes de ski et luge, qui a connu un véritable succès avec plus de 100'000 passages, place cet été à l'aménagement du plan d'eau récréatif sur le plateau.

Les travaux avancent selon la planification, et à l'heure où vous lirez ce texte, la prairie fleurie commencera à germer, alors que les

finitions de l'étanchéité seront presque terminées.

Difficile de prédire une date d'ouverture qui sera déterminée principalement par la météo et la pousse de la prairie fleurie, mais le remplissage du lac est en principe planifié pour fin juillet.

Ce plan d'eau récréatif proposera 2 bassins, un de natation de près de 70m de long, et une grande pataugeoire peu profonde pour les plus petits, avec une berge en gravier.

A terme, des aménagements pour le pique-nique et des jeux seront installés autour du lac.

L'eau du lac sera régénérée de manière écologique par filtration dans un espace composé de minéraux et de plantes.

Recherche de bénévoles :

Afin de pouvoir maintenir nos programmes d'animation, variés et dynamiques et bien souvent gratuits, nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider. Bar – Cuisine – Logistique – Montage – Transports, etc... Toute aide serait la bienvenue.

Intéressé(e) à rejoindre le team dynamique des bénévoles ? Contactez-nous à la Maison du Tourisme de Gryon, place Barboleuse, 1882 Gryon - 024.498.00.00

Agenda

1er juillet	Tournoi de pétanque en doublette Barboleuse
5 juillet	VOG en Fête, la fête des écoles grande-salle Barboleuse
Juillet-août	Atelier de Solalex, inauguration le 14 juillet à 11h - Solalex
7 juillet	The Show Must Go On, concert hommage au groupe Queen - Barboleuse
13-14-15 juillet	Fête de l'Abbaye de Gryon – Stand de Barboleuse et tente des Rencontres Folkloriques
13-14-15 juillet	Les Rencontres Folkloriques de Gryon – Village de Gryon
20 juillet	Concert Tribute to Johnny Hallyday, place Barboleuse
21 juillet	Soirée Blues-Rock avec SMILE en concert, place Barboleuse
20-21-22 juillet	Récréa Gryon - Barboleuse

21-22 juillet	Vente de livres de la bibliothèque de Gryon – grand-salle Barboleuse
26 juillet	Soirée champêtre avec concert et raclette au Gryon Parc
28 juillet	Nuit du tennis à Joli Bois
27-28 juillet	Passage et départ du MXT Trail – Montreux Trail Festival - Barboleuse
29 juillet	Traditionnelle Barbolée de l'APR2 - Luissalet
1er août	Fête Nationale – Grande Salle de Barboleuse
4-5 août	Mi-été de Taveyenne
7 août	Concert de la Chorale d'enfants de Bâle « Archemusia » - Barboleuse
8 août	Fête du Cervelas Suisse – Alpe des Chaux/Fracherets
9 août	Soirée champêtre avec concert et raclette au Gryon Parc
10-11-12 août	Les Concerts Classiques d'Été de Gryon au temple
12 août	Fête de la Mi-Été de Solalex
16 août	Soirée champêtre avec concert et raclette au Gryon Parc
23 août	Soirée raclette de l'Ecole de Musique de la Fanfare de Gryon – Gryon Parc
26 août	Kermesse Catholique à Gryon, concert champêtre
7 au 9 sept	Tir à Prix de l'Argentine – Stand de Barboleuse
15 sept	Fête de la Désalpe de Gryon – Barboleuse
28 au 30 sept	Bike Test Gryon – Barboleuse

Mais encore...

Tous les jours sur réservation – Cani Cross, balade avec chiens polaires

Tous les jours sur réservation – Equitation pour toute la famille

Les mardis et vendredis de juin à fin août – visite de la fromagerie, démonstration de fabrication du fromage et petit déjeuner panoramique aux Chaux

Les mardis de juin à octobre – Balade guidée à la découverte du Dragon du Muveran et de l'histoire du village de Gryon

Les mercredis de juillet et août – Balade à dos de poney au Gryon Parc

Les vendredis de juillet et août – Initiation au parapente aux Chaux

Les 5-12 et 19.7 et 9-16-23.8 – Yoga panoramique à Frience

Selon programme – **Atelier des Marmots** – Cergnement